

Retrouver comment mieux apprendre

► **Les enfants ont besoin d'un environnement propice aux apprentissages.**

En effet, **leur attention et leur concentration sont indispensables à la compréhension et à la mémorisation des enseignements.**

► **Deux exceptions doivent néanmoins être notées:**

- les usages pédagogiques, encadrés par un professeur, du téléphone portable ou de tout autre équipement de communications électroniques;
- les dispositifs médicaux associant un équipement de communication dans le cadre d'un projet personnel de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'accueil individualisé (PA).

L'œil du professeur

«*Au collège, le portable pose un vrai problème car il disperse l'attention et risque par conséquent de troubler les apprentissages, la mémorisation et la compréhension. Alors qu'il faut rester longtemps sur une information pour que le cerveau l'intègre et la consolide, le portable lui, implique de surfer, de passer d'une tâche à une autre de façon extrêmement rapide. Or, le cerveau n'aime pas ça : il aime la cohérence, le temps long, la répétition et la pensée construite.»*

Avec l'interdiction du portable, les élèves vont vivre à l'école un nouveau rapport aux savoirs et aux autres.

Pour rester informé:

www.education.gouv.fr



@facebook:
EducationFrance



@twitter:
EducationFrance



Application
Parents



L'École de la République doit être et demeurer un lieu privilégié pour les enfants. Ils doivent s'y sentir protégés pour bénéficier pleinement des enseignements qu'ils y reçoivent et développer leurs aptitudes sociales en toute confiance et en toute liberté.

L'école et le collège sans portable, à partir de septembre 2018*, c'est une opportunité qui leur est offerte d'**expérimenter une autre façon de vivre l'École**, d'être en relation les uns avec les autres mais aussi avec leurs professeurs.

L'école sans portable, c'est aussi la possibilité d'être **plus disponible et plus concentré** sur les appren-tissages, sans l'interférence des objets connectés. L'école sans portable, c'est une nouvelle façon **de vivre l'École, d'y être pleinement connecté:** c'est une nouvelle aventure.

Bâtir une relation différente à l'autre

→ **L'École doit permettre à tous les élèves de s'émanciper** et de s'autonomiser pour la construction d'une sociabilisation harmonieuse.

→ **La cour de récréation doit redevenir pour tous les élèves un lieu d'interactions sociales et de vie.** Les jeux, les activités physiques et sportives ainsi qu'une vraie vie sociale sont à privilégier pour le développement des enfants, leur bien-être et leur épanouissement.

→ **Les élèves apprennent à respecter leurs camarades comme leurs professeurs** en ne prenant et en ne diffusant ni photos ni vidéos à leur insu.

→ **L'institution scolaire doit protéger les enfants des contenus inappropriés,** bien souvent véhiculés par les smartphones connectés à Internet. Il s'agit ainsi de prévenir les risques de cyberviolence et de cyberharcèlement qui réduisent le sentiment général de sécurité à l'intérieur et en dehors de l'établissement.

L'œil du chef d'établissement
“Nous voyons la différence dans la cour : les jeux ont refait leur apparition, comme les cartes, le foot, etc. La cour est redevenue un lieu de vie et de partage.”



Disponible pour les écoles

* Dans la loi n°2018-698 du 3 août 2018: “*L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges*”.
Les modalités de mise en œuvre sont fixées dans le règlement intérieur de chaque établissement.